

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-15-chem | Nouvelle féodalité. ItemL'Atelier, avril 47 | À propos de l'article 1781 du code civil](#)

L'Atelier, avril 47 | À propos de l'article 1781 du code civil

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0334

SourceBoite_011-15-chem | Nouvelle féodalité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] L'Atelier : organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

L'Estelien
Anil 47.

A propos du cahier 1787 du C. C. C.

Article 1781: "Le maître et son sur son
affirmation sur la quantité de gages; et le premier
du salaire de sonnerie; et le second
doux pour l'œuvre courante."

Article 1782: "Le maître et son sur son
changement contre l'appréhension de la
loi "qui veut l'égalité de la loi"

Commentaire de l'Article: "cet article
du code est une des nouvelles lois qui assure
à la bourgeoisie / l'indépendance et l'indépendance
induite sur la classe laborieuse..."

Il nous paraît que c'est vraiment que l'opinion
publique est bien convaincue que l'on ne doit
de protéger la nature de la classe, et de donner, l'autre
dominant, la bourgeoisie et le peuple."

BnF
MSS

a 486

